

# La Lettre du Milieu Montagnard

N° 5 – Mai 2006

## DEVELOPPEMENT DURABLE ET RENOVATION DES REFUGES

Comme l'a souligné Bernard Mudry dans son rapport moral à l'AG de Beaupréau, la politique de rénovation des refuges constitue l'un des chantiers majeurs de la FFCAM pour l'olympiade en cours.

Objet d'un contrat de plan Etat/Région, le programme en voie d'achèvement malgré de nombreux aléas représente un effort financier sans précédent -de l'ordre de 30 millions d'euros- sans compter la mobilisation des compétences, tant professionnelles que bénévoles, face à des conditions souvent extrêmes, surtout en haute altitude.

Associée à ce programme dès le lancement en 2004 des projets susceptibles d'être retenus, la CNPM, loin de vouloir contribuer à la longue liste des contraintes imposées par les nombreux partenaires de ce plan, a souhaité s'accorder avec la CNRC pour définir une politique commune dans la mise en oeuvre des projets.

C'est ainsi que Jean Godefroy et Philippe Meyer, à l'époque présidents de ces 2 instances, tout en adhérant aux objectifs généraux définis en amont :

- la nécessité de mettre aux normes les bâtiments,
- la volonté d'améliorer les conditions de vie des gardiens,
- l'ambition de répondre aux souhaits des usagers, notamment en matière de confort ;

s'accordaient sur des objectifs conformes aux valeurs que le Club Alpin a toujours défendu, à savoir :

- contribuer à améliorer de façon significative l'environnement montagnard d'un certain nombre de sites d'implantation des refuges, notamment les plus emblématiques (Goûter, Vallot, col de la Vanoise...) ;
- mettre en oeuvre, notamment avec le concours des gardiens et dans le cadre nouveau de leur formation, des actions pédagogiques en matière d'environnement et ce au bénéfice aussi bien des usagers que des partenaires des gestionnaires des refuges ;
- valoriser sur le plan médiatique entre autres ce patrimoine exceptionnel et les actions de la FFCAM pour à la fois le préserver et le rendre exemplaire, sans céder aux pressions parfois fortes du marché de l'hôtellerie de montagne.

A titre d'exemple de cette volonté commune, j'ai souhaité mettre l'accent sur ce qui peut être considéré comme une démarche environnementale naturelle mise en oeuvre par tous les acteurs de la réhabilitation des refuges et notamment dans les ENR (Energies Nouvelles Renouvelables).

Sans être exhaustif, faute de place, j'en dégagerai 4 domaines :

### **1. la fourniture d'énergie électrique**

Elle implique un large recours au solaire photovoltaïque, à 80% pour l'électricité solaire et à 20% pour l'énergie hydraulique. Le refuge du Fond d'Aussois me paraît un bon exemple en la matière.

A noter également la cogénération, source d'économies d'énergie.

### **2. l'assainissement**

Problème difficile à résoudre dans le contexte actuel qui implique le respect de l'environnement protégé du refuge, avec des solutions de filtration après décantation (tranchées filtrantes) et surtout le recours aux w-c secs, matériel onéreux, mais source d'économies d'eau.

### **3. l'alimentation en eau potable**

Cela demande une gestion rigoureuse à partir de différentes techniques : aménagement et protection de captages, traitement de l'eau par UV au lieu du chimique, type javel, rejets par bacs dégraisseurs et surtout technique du fondoir grâce à l'inox alimentaire.

### **4. la production de chaleur**

Elle est essentielle, que ce soit dans le choix de l'énergie traditionnelle (tendance à préférer le gaz au fuel) ou par la mise en oeuvre de techniques nouvelles (panneaux solaires ECS-eau chaude sanitaire, récupération de chaleur par cogénération etc...).

Bien sûr, tout n'est pas encore au point et ma curiosité de "client" et plus encore d'"écoveilleur" n'a pas toujours été satisfaite, que ce soit par exemple en matière d'évacuation des déchets malgré le tri sélectif et le compactage, mais il faudrait aussi veiller aux emballages sans toutefois revenir aux mulets ou aux yacks pour leur évacuation - ah! que la montagne est belle!

Une dernière remarque : quid des éoliennes ? Etudes et essais ne sont pas concluants et, de plus, s'il y a beaucoup de vent en altitude, il n'est pas adapté aux matériels actuels, qu'il faudrait implanter dans des sites choisis et démonter chaque hiver (outre le "visuel").

Mais comme l'on dit en prospective, beaucoup reste à inventer, y compris dans ce domaine. Usagers des refuges, amis cafistes, soyez vigilants sur vos modes de consommation et leurs conséquences en montagne (entre autres).

François Grosjean - francois.grosjean2@wanadoo.fr

*Texte réalisé grâce aux infos et opinions des responsables de la Commission des Refuges et Chalets et du Service du Patrimoine.*

## REFORME DE LA LOI SUR LES PARCS NATIONAUX

La loi relative aux Parcs nationaux, aux Parcs naturels marins et aux Parcs naturels régionaux, a été promulguée le 14 Avril 2006.

Par rapport aux informations données dans un précédent numéro de la Lettre du Milieu Montagnard, il n'est pas inutile de signaler les points suivants :

- La création de Parcs naturels urbains qui avait été votée par l'Assemblée nationale n'a pas été maintenue par le Sénat et ne figure pas dans le texte définitif, toutefois a été maintenue la disposition visant le non transfert au directeur des attributions liées à la circulation, au stationnement et à la voirie, lorsque le cœur de parc est situé sur le territoire d'une commune de plus de 500.000 habitants.
- La mention explicite dans le texte du Conseil scientifique et de la présence de représentants des associations de protection de l'environnement au sein du Conseil d'administration du Parc.
- La création d'un établissement public national à caractère administratif, dénommé « Parc nationaux de France », placé sous la tutelle du ministre chargé de la protection de la nature, dont les missions sont détaillées dans le texte législatif (concours technique et administratif aux établissements publics des parcs, mise en œuvre d'une politique commune de communication nationale et internationale, rassemblement des données concernant les parcs nationaux...)

Bien sûr la vigilance demeure d'actualité en ce qui concerne le décret d'application qui devrait paraître en juillet, notamment sur la question des dispositions favorables dont pourraient bénéficier certaines personnes dans le cœur d'un parc.

Pour plus d'info : Pierre Bontemps - s.sigda@ffcam.fr

## RENCONTRES DES PARCS NATIONAUX

Les « Rencontres des Parcs Nationaux de France » se sont déroulées les 19-20-21 Avril 2006 dans la commune de Valdeblore et du Parc National du Mercantour. Avec en sous-titre : « Un Patrimoine Exceptionnel sur des Territoires de Projet »... ?!

Sous la présidence de Gaston Franco (Président du conseil d'administration du Parc du Mercantour) et avec la présence de Nelly Olin et Christian Estrosi.

Les parcs nationaux abordent une période cruciale de leur histoire.

A l'occasion de la nouvelle loi récemment votée par le parlement, ces rencontres ont reçu les équipes de terrain, les administrateurs, les membres des conseils scientifiques, les missions de créations des futurs parcs et les responsables des autres réseaux d'espaces naturels.

Quatorze ateliers de réflexion et d'échanges autour des thèmes de l'action des parcs nationaux, la biodiversité, le territoire, le tourisme etc... furent proposés aux participants.

A cette occasion, une manifestation du Syndicat National de l'Environnement, sous le slogan: « Sauvons nos parcs nationaux » a exprimé son inquiétude et a signifié que l'avenir des parcs nationaux n'est peut-être pas si radieux....

Pour plus d'infos : martial.bos@free.fr

## SE DEPLACER... AUTREMENT !

Le samedi 24 juin sera la journée du déplacement alternatif à Venosc, dans la vallée du Vénéon (Isère). Pédibus, traction animale, vélos, tous les moyens de transports seront bons pour remplacer la voiture.

Les déplacements en véhicules individuels ont un lourd impact sur l'environnement. L'objectif aujourd'hui est de mener des réflexions et actions afin de promouvoir des alternatives aux déplacements individuels. Cette journée sera donc une excellente occasion de découvrir tous les moyens de transport possibles pour les déplacements dans le cadre des loisirs ou besoins quotidiens.

Des animations et activités ludiques ponctueront ce samedi qui s'adresse aux enfants, aux familles et tous ceux qui sont prêts, à certaines occasions, ou durablement, à laisser leur voiture au garage.

Cet événement est une des actions d'un projet européen intitulé : « Alpine Awareness » (ou la sensibilisation alpine) [www.alpineawareness.net](http://www.alpineawareness.net) qui a permis de recenser les problèmes de déplacements de communes du Vercors et de l'Oisans, de proposer des animations sur le thème de la mobilité douce à 300 enfants de ces massifs et de former les professionnels du secteur, en partenariat avec la Région Rhône-Alpes, le Conseil Général de l'Isère, des allemands, des autrichiens et des italiens.

Rendez-vous de 9 à 19 heures à Venosc (au pied de la télécabine menant aux 2 Alpes et face à l'office du tourisme), à une quinzaine de kilomètres au sud de Bourg d'Oisans.

Pour en savoir plus : [c.grasmick@mountainwilderness.org](mailto:c.grasmick@mountainwilderness.org) ou [françois.grosjean2@wanadoo.fr](mailto:françois.grosjean2@wanadoo.fr)

## EN 2006, QUE LA MONTAGNE EST BELLE

Il est encore possible d'inscrire votre club pour participer. Pour cela il vous suffit de prendre contact avec Stéphanie Sigda et de donner les éléments dont vous disposez sur le lieu et l'action que vous envisagez.

[s.sigda@ffcam.fr](mailto:s.sigda@ffcam.fr) – tél 01.53.72.87.09

## UNITES TOURISTIQUES NOUVELLES (UTN) :

Deux demandes seront examinées le 15 juin prochain par la commission spécialisée du Comité de Massif des Alpes.

En Savoie, la Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche souhaite réaliser une liaison téléportée entre le hameau de Celliers-dessus (commune de La Léchère) et la Montagne de Tête (commune de Les Avanchers-Valmorel).

Le CAF Moutiers Haute Tarentaise et l'association « Vivre en Tarentaise » demandent à la commission de « subordonner l'autorisation de construction de la remontée mécanique au classement du site » du massif de la Lauzière.

Dans les Hautes-Alpes, la commune de Crévoux sollicite une autorisation pour la construction en site vierge du téléski du Pré l'Etoile. Le comité départemental de la FFCAM a nettement pris position contre ce projet, qui amputerait deux courses d'initiation au ski de randonnée très fréquentées : la Ratelle et le Vallon Pellat.

Pour plus d'informations : [jp.buraud@wanadoo.fr](mailto:jp.buraud@wanadoo.fr)